



**La Fédération Internationale de Football Association (FIFA) a pris ses décisions concernant le match Sénégal-Egypte, comptant pour les barrages retour du Mondial 2022. L'instance a décidé de coller des amendes aux deux fédérations.**

Le Sénégal a écopé d'une amende de 175.000 francs suisses contre 6000 francs Suisses pour l'Egypte. Cependant, cette décision de la FIFA ne satisfait pas les Pharaons qui n'ont pas tardé pour contre-attaquer. Helmy Mashhour, membre du conseil d'administration de l'Association égyptienne de football a réagi dans la presse locale.

Selon le dirigeant, l'Egypte qui n'a pas encore reçu de façon officielle cette décision, va déposer une plainte au TAS (Tribunal Arbitral du Sport).

***«Nous n'avons pas encore reçu la décision officielle, mais elle est attendue. Déjà, nous avons préparé un dossier. Et nous porterons l'affaire devant le Tribunal arbitral du sport dès que la décision sera transmise à la Fédération. La réalité, nous avons un avocat étranger qui travaille sur l'affaire, et nous espérons»,*** a-t-il déclaré sur FilGoal.com.

La Fédération égyptienne a exigé la reprogrammation du match retour des Barrages de la Coupe du monde contre le Sénégal. Mais récemment, Gamal Allam, président de la Fédération, demande une qualification directe pour la Coupe du monde;

[Afrique Sports](#)

---